

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **9 septembre 2024 à 19 h 30**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général, et Me Pascale Audray
Provencher, greffière, sont également présents.

24-09-323

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement
résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec le
changement suivant :

- L'ajout du point 14.7 ayant pour titre : « Légion Royale
Canadienne – demande d'aide financière »

ADOPTÉE

24-09-324

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre
heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la
lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est
unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire
du 12 août 2024.

ADOPTÉE

24-09-325

**Règlement 2024-460 modifiant le zonage 217-316 (PRU2-2402) –
Adoption**

ATTENDU l'avis de motion donné le 8 juillet 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 8 juillet 2024 en séance
ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de
consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables
précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et
sa portée le 8 juillet 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2024-460 modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2402)*.

ADOPTÉE

24-09-326

Règlement 2024-462 modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'information au rôle d'évaluation – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 août 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 12 août 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 août 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2024-462 modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification pour demandes d'information au rôle d'évaluation*.

ADOPTÉE

24-09-327

Règlement 2024-463 modifiant le règlement no. 2004-85 concernant la tarification du site de neiges usées- Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 août 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 12 août 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 août 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2024-463 modifiant le règlement no. 2004-85 concernant la tarification du site de neiges usées*.

ADOPTÉE

24-09-328

Règlement 2024-464 modifiant le règlement 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 août 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement déposé le 12 août 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 12 août 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2024-464 modifiant le règlement 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations.*

ADOPTÉE

24-09-329

Opinion sur la révision de reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières – La maison des jeunes La Fréquence

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville est d'opinion que la Maison des jeunes La Fréquence Inc. est toujours justifiée d'avoir une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières attribuée par la Commission municipale du Québec;

Que cette résolution soit envoyée à la Secrétaire de la Commission dans le cadre de la consultation de la municipalité locale sur la révision périodique d'une telle reconnaissance.

ADOPTÉE

24-09-330

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 13 août au 8 septembre 2024 2 620 487, 04 \$
- nos S12509 à S12513 & M3083 à M3096 & A54590 à A54618

Dépôt salaires :

- périodes 2024-32 à 2024-36

ADOPTÉE

24-09-331

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 9 septembre 2024 1 503 274,28 \$
- nos S12514 à S12573 & A54619 à A54685

Chèque annulé :

- En date du 9 septembre 2024 (182,59 \$)
- no A54620

ADOPTÉE

24-09-332

Mandat auditeur indépendant – Subvention Primeau

ATTENDU QUE la Ville doit mandater un auditeur indépendant afin de démontrer que les conditions de versement de l'aide financière du programme Primeau 2023 et les modalités du programme ont été respectés;

Sur la proposition de Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le mandat soit confié à Groupe RDL Thetford / Plessis, pour un montant estimé de 2 500 \$, plus taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement et que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

24-09-333

Brigadier scolaire - Démission

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Serge Dion, en date du 1^{er} juillet 2024, au poste de brigadier scolaire au sein du service des travaux publics de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

24-09-334

Brigadier scolaire - Embauche

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de madame Huguette Leblond, en date du 28 août 2024, au poste de brigadière scolaire au sein du service des travaux publics.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle brigadière scolaire soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

24-09-335

Brigadier scolaire - Embauche

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de madame Diane Maheux, en date du 27 août 2024, au poste de brigadière scolaire au sein du service des travaux publics.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle brigadière scolaire soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

24-09-336

Pompier - Démission

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Félix Beaudoin, en date du 9 septembre 2024, au poste de pompier à temps partiel, au sein du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

24-09-337

Pompier - Démission

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Jordan Dufour, en date du 7 août 2024, au poste de pompier à temps partiel, au sein du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

24-09-338

Lettre d'entente avec le service de sécurité incendie - Avenant

ATTENDU QUE la résolution 24-06-241 a autorisé la direction du Service de sécurité incendie à établir une lettre d'entente avec les capitaines pour la couverture temporaire de certains besoins opérationnels;

ATTENDU QUE la lettre d'entente initiale spécifiait que la période de responsabilité additionnelle des capitaines était du 1^{er} juin au 31 juillet 2024;

ATTENDU QUE la prolongation de cette période jusqu'au 26 août 2024 était nécessaire pour assurer la continuité des opérations en raison des vacances;

PAR CONSÉQUENT sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le conseil municipal ratifie la prolongation de la lettre d'entente pour monsieur René Laprise du 1^{er} au 26 août 2024;

QUE le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un avenant à la lettre d'entente initiale pour établir les conditions d'application de ce qui précède.

ADOPTÉE

24-09-339

Déneigement – Octroi de contrat – Location tracteur

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset Inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur JCB8310 2015 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Beaulieu avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipée à l'avant d'une grappe à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise pour la saison hivernale 2024-2025 la location d'un équipement roulant auprès de Ferme Somerset Inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 40 000 \$, plus les taxes applicables, incluant 325 heures d'utilisation et de 100 \$ par heures additionnelles;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les versements suivants :

- 13 500 \$ pour le 1er décembre 2024
- 13 500 \$ pour le 1er janvier 2025
- 13 000 \$ pour le 1er février 2025

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année 2024 pour les paiements effectués en 2024 et que les crédits nécessaires soient pourvus au budget 2025 pour les paiements effectués en 2025.

ADOPTÉE

24-09-340

Programme d'aide à la voirie locale – Dépôt d'une demande

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option d'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Ville, monsieur Dominic Doucet représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Dominic Doucet est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

24-09-341

Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Reddition de compte

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Par conséquent, sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Princeville approuve les dépenses d'un montant de 82 287 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

24-09-342

Réfection des rues Gagnon, Houle, Leblanc et Mgr Poirier- Décompte progressif no.4 – Autorisation de paiement

ATTENDU l'adjudication du contrat en titre en date du 8 avril 2024 en vertu de la résolution no. 24-04-141 ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

D'ACCEPTER le décompte progressif no. 4 pour les travaux susmentionnés ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de 767 612,91 \$, plus les taxes applicables, à Harca Excavation Inc. pour ledit décompte progressif no. 4 ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2021-391 décrétant un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour les travaux d'infrastructure sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc* modifié par le *Règlement 2023-439 pour ajouter des travaux sur Mgr Poirier et accroître l'emprunt et la dépense d'un montant additionnel de 3 815 585 \$*, ainsi que d'une aide financière provenant du programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

24-09-343

Mise à niveau et agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière – Directive de changement no. 3 - Autorisation

ATTENDU l'adjudication le 11 décembre 2023 du contrat de mise à niveau et agrandissement du centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière en vertu de la résolution 23-12-552 à GNF Construction Inc. ;

ATTENDU l'ordre de changement no.3 daté du 16 juillet 2024, au montant de 42 806,70\$, plus taxes applicables ;

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense reliée à cet ordre de changement ;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense ;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement d'emprunt no, 2023-437 décrétant une dépense et un emprunt de 7 292 000\$ pour la mise à niveau et l'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière* et par une subvention du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

ADOPTÉE

24-09-344

Déneigement de la Caserne incendie – Octroi de contrat

ATTENDU l'offre de services et le gel des prix des Entreprises MMR Turcotte Inc., pour le déneigement de la Caserne Incendie pour la saison 2024-2025;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de déneigement de l'immeuble sis au 101 Demers Est, la caserne incendie pour la saison 2024-2025 à Entreprises MMR Turcotte Inc. au coût de 4 985 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours pour la portion 2024 et que des crédits budgétaires suffisants soient pourvus au budget de l'année 2025.

ADOPTÉE

24-09-345

Frais annuels d'électricité – Kiosque Adrien-Paquet

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de payer la somme de 145 \$ à monsieur Gaétan Simard en remboursement des frais d'électricité du kiosque postal Adrien Paquet.

ADOPTÉE

24-09-346

Demande de la Clinique médicale de Princeville

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le Conseil confirme son intention d'octroyer une aide financière à la Clinique médicale de Princeville, soit 10 000 \$ par médecin recruté à la clinique jusqu'à concurrence de 30 000 \$, et que les modalités de cette aide financière soient établies dans une entente à intervenir ;

ADOPTÉE

24-09-347

Ferme Semarco culture Inc. – Demande d'autorisation à la CPTAQ

ATTENDU QUE la demanderesse Viridis environnement s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser un ouvrage de stockage étanche (fosse en béton) appartenant à la Ferme Semarco culture Inc. sur une partie des lots 4 307 487, 4 307 488 du Cadastre du Québec pour entreposer des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

ATTENDU QU'UNE autorisation a déjà été accordée pour cet usage par la Commission en 2018 au dossier No 421444.

ATTENDU QUE les matières résiduelles fertilisantes entreposées servent à fertiliser les terres agricoles du propriétaire et la balance sur des terres de producteurs situées à proximité;

ATTENDU QUE le but d'une fosse est d'entreposer des matières fertilisantes;

ATTENDU QUE l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes permet de détourner celles-ci des sites d'enfouissements;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage No 2017-316 de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

24-09-348

Les Exploitations Forestières Prince inc. - Demande d'autorisation à la CPTAQ

ATTENDU QUE la demanderesse Les Exploitations Forestières Prince Inc. représenté par le mandataire Ressources environnement Inc. s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'exporter le surplus de sable de son site, car la réserve de sable située sur les lots 4 307 776 et 4 307 777 dépasse largement les besoins futurs pour l'exploitation de la cannebergière;

ATTENDU QU'IL s'agit d'exporter un surplus de sable;

ATTENDU QUE cela ne nuit pas à l'exploitation de la cannebergière;

ATTENDU QUE cette matière première peut être très utile à l'endroit dirigé;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage en vigueur de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

24-09-349

Faubourg des Prés – Avenant au contrat de services professionnels

ATTENDU la résolution 21-02-039 qui octroyait le contrat de services professionnels en ingénierie à Avizo Expert-Conseil ;

ATTENDU la demande d'analyse du MELCCFP, la rédaction des réponses à leurs questions, un avenant a été rédigé au montant de 1 600 \$, plus les taxes applicables;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'avenant préparé par Avizo Expert-Conseil.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté et mis en vigueur pour l'exécution des travaux de construction du nouveau quartier résidentiel « Faubourg des Prés » et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement en lien avec cet avenant.

ADOPTÉE

24-09-350

Location de la scène mobile – Ville de Daveluyville

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de louer la scène mobile à la ville de Daveluyville, pour le montant de 2 500\$ plus taxes applicables, livrée et installée pour leur évènement du 21 septembre 2024, le tout devant être confirmé en date du 19 septembre 2024.

ADOPTÉE

24-09-351

Achat de mobilier – Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière – Autorisation de dépense

ATTENDU les travaux au Centre sportif Paul-de-la-sablonnière et que l'achat de mobilier est nécessaire;

ATTENDU l'offre de service de BuroPro Citation en date du 14 août 2024;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service et d'autoriser une dépense de 15 505,50 \$, plus taxes applicables;

D'AUTORISER la trésorière à payer cette dépense et que celle-ci soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

24-09-352

Demande de soutien financier – Centraide Centre-du-Québec

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande de soutien financier de Centraide Centre-du-Québec ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer un soutien financier de 1 500\$;

D'autoriser la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

24-09-353

Demande d'aide financière – Fondation pastorale diocèse Nicolet – Spectacle gratuit

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier il est unanimement résolu d'octroyer la salle Pierre-Prince au même taux que celui octroyé au Club de l'âge d'or pour la présentation du spectacle gratuit qui a eu lieu le 24 août 2024 dernier.

ADOPTÉE

24-09-354

Demande d'aide financière – Le Club des Lions – Course de boîtes à savon

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 1000\$ au Club des Lions pur l'organisation de leur course de boîtes à savon annuelle.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette aide financière.

ADOPTÉE

24-09-355

Demande d'aide financière – École Sainte-Marie -Programme Globe-Trotteur

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande des jeunes du programme Globe-Trotteur de l'École Ste-Marie ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'octroyer un montant de 500 \$ comme aide financière pour la campagne de financement des élèves du programme dans le cadre d'un voyage en Costa Rica en 2025.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

24-09-356

Demande de gratuité de salle – Héma-Québec – Collecte de sang

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre -Prince à l'organisation de la collecte de sang d'Héma-Québec pour le 25 octobre 2024.

ADOPTÉE

24-09-357

Demande de gratuité de salle – Fiesta Latino - ORASSE

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'octroyer la gratuité de la salle Pierre-Prince pour la Fiesta Latino du 14 septembre prochain au bénéfice d'ORASSE.

ADOPTÉE

24-09-358

Légion Royale Canadienne – Demande d'aide financière

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'octroyer une commandite de 125 \$ à la Légion Royale Canadienne.

D'autoriser la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

24-09-359

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h46

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher,
greffière

Gilles Fortier, maire